

	Compte-rendu	19 mars 2007
	Journée d'information des représentants des établissements d'enseignement supérieur et des Crous sur l'interface APOGEE-AGLAE	

Présents :

<p>DGES Olivier DUPLESSY Marie-France GAUCHERON</p> <p>CNOUS Françoise BONTEMPS Michel RENAUD Olivier BARDON</p> <p>CAPTI André ARAGONAIS Olivier DURU Michel SLYPER</p> <p>CROUS Aix-Marseille Besançon Bordeaux Dijon Grenoble Limoges Lyon Orléans-Tours Poitiers Strasbourg Versailles</p>	<p>AMUE Gilles SCOTTO Laurence MACARY Guy LE VAILLANT Corinne NACASS</p> <p>ETABLISSEMENTS Aix-Marseille Besançon Bordeaux Dijon Grenoble Limoges Lyon Orléans-Tours Poitiers Strasbourg Versailles</p>
--	---

1. Enjeux et contexte de l'interface :

La DGES attache une grande importance à la mise en place de cette interface qui s'inscrit dans la dynamique des remarques faites par le rapport Wauquiez.

Ce dernier déplore à la fois le versement trop lent des bourses à la rentrée et la multiplicité des échanges de documents entre CROUS et Universités par étudiant interposé.

A partir de ce constat, la nécessité d'interfacer les deux acteurs (Universités/Crous) apparaît comme la solution la plus adaptée pour moderniser les procédures liées au paiement des bourses, afin de permettre de payer plus rapidement le premier versement à la rentrée.

Si la première version de l'interface se limite à la transmission d'évènements liés à l'inscription, la version ultérieure devra comporter des modalités particulières, associées au contrôle de l'assiduité, contrôle préconisé par l'audit de modernisation sur les bourses (IGF/IGAENR)

L'interface a été développée dans un premier temps, pour être testée avec les Crous de Bordeaux et Limoges et les universités de Bordeaux IV et Limoges, dans le cadre de la rénovation de l'application de gestion des bourses (Aglagé V3).

Pour des raisons de calendrier, cette interface n'a pu être traitée en production à la rentrée 2005/2006 et n'a été véritablement utilisée qu'en 2006/2007.

Suite aux résultats de cette expérimentation, il a été décidé d'un commun accord (DGES/CNOUS/AMUE) qu'elle serait étendue dans le cadre d'une semi-généralisation pour 2007/2008 à 33 établissements correspondant à 11 Crous.

Les différentes opérations techniques liées à la mise en place de cette interface, doivent être terminées au 15 juin, pour une mise en service effective début juillet, afin d'accompagner les procédures d'inscription dans les établissements.

Pour 2008/2009, extension à tous les établissements et Crous (le calendrier de mise en place des futures interface n'est pas fixé à ce jour, il nécessite au préalable une concertation AMUE/CNOUS/DGES).

2. Présentation de l'Interface du côté des établissements (AMUE):

Mise en œuvre proposée avec la version d'Apogée 3.40 livrée en juin 2005.

Schéma général : envoi des informations liées à l'inscription administrative (IA) en générant les mouvements consécutifs aux actes de gestion.

- extraction des données
- constitution d'un fichier XML
- envoi du fichier sur serveur FTP sécurisé
- programmation des envois de fichiers

Paramétrage à activer avant d'activer l'interface : année Aglaé

Autres paramétrages : Master, type de cursus (LMD ou Hors LMD), finalité (professionnel ou recherche - seulement pour le niveau M), formation, selon nomenclature Aglaé

- ⇒ Choisir la fréquence de transfert : quotidienne, hebdomadaire, mensuelle...
- ⇒ Choisir la fréquence de purge
- ⇒ Paramétrer le serveur FTP du CROUS
- ⇒ Paramétrer le serveur proxy des établissements

La fréquence des transferts est à définir d'un commun accord entre le crous et l'établissement et a un impact sur la rapidité des traitements associés à la mise en paiement - règles de calcul associées à définir par rapport à la fréquence souhaitée.

Au niveau exploitation, un écran sur Apogée permet de faire repartir un fichier. Ce traitement, à la demande, doit garder un caractère exceptionnel (risque de doublons)

3. Présentation d'Aglae (CAPTI):

Environnement :

- Aglae est une base nationale
- Aglae dispose d'une base de dépôt
- Aglae dispose d'une base de gestion
- Aglae est une application Internet

Rappel du circuit des dossiers (routeur=>étudiant=>CROUS)

Rappel du circuit des validations d'inscription (étudiant=>Etablissement=>CROUS)

Rappel du déroulement d'une campagne de bourse :

- Mise à jour des structures d'accueil en N-1. (anticipation un an à l'avance)
- Janvier année N : initialisation de la base et du serveur de dépôt.
- Janvier => Juin de l'année N : instruction et étude des dossiers au fil de l'eau
- Fin Juin : tour de placement dans les résidences
- Juillet : réservation dans les logements via Heberg
- A partir de Juillet : inscriptions qui donnent lieu à mise en paiement
- Période de chevauchement de deux campagnes de janvier à juin.

La mise en paiement :

Elle peut être de différents types :

- Manuelle = étudiant - établissement - Crous (gestionnaire)
- Utilisation module internet de contrôle de la scolarité entre l'établissement et le Crous
- Interface = les données correspondant à l'inscription sont transmises par Apogée au Crous

Dans le cadre de l'Interface, les fichiers envoyés par Apogée vont dans un répertoire unique « APOGEE » dans Aglae. Le vœu 0 correspondant à la situation définitive est créé dans Aglae et l'évènement est historisé dans le dossier correspondant.

Lors d'une anomalie le dossier n'est pas mis en paiement, il est codifié « P » afin que le gestionnaire puisse l'identifier et régler le problème.

Pour accéder à ce répertoire unique, les établissements doivent mettre en place des clés sécurisées. Les correspondants technique de chaque établissement seront contactés par le Pôle d'hébergement du Capti dans ce sens.

4. Retour d'expérience de Bordeaux et Limoges :

Le travail initial se situe surtout au niveau des structures d'accueil. Tout étudiant qui n'est pas parfaitement répertorié sort en anomalie.

La modification des modes de travail des gestionnaires DSE ne doit pas non plus être négligée, car elle impacte en définitive l'ensemble du processus.

Pour cette période de test à Bordeaux, toutes les notifications ont été soumises à un double contrôle Université et CROUS. Mais en pratique, il n'y a plus besoin du retour des notifications validées par l'établissement.

Les modifications de RIB, non prises en compte et entraînant un rejet du paiement de la bourse, ne doivent pas être ignorées. Un travail de communication doit être fait pour sensibiliser les étudiants sur l'importance de signaler au Crous tout changement de RIB et sur les conséquences de cet oubli (pas de paiement)

Le travail des Crous a consisté essentiellement à un contrôle de listes d'anomalies, ces listes permettant d'analyser chaque type d'erreur et d'effectuer les corrections attendues. Elles se sont généralement révélées suffisantes au traitement des paiements.

Limoges considère que le gain a bien été quantitatif (plus de boursiers payés plus vite fin septembre) mais pas forcément qualitatif (beaucoup de demandes de révisions ultérieures).

Entre 5 et 15% des dossiers ont été traité en anomalie, mais la mise en phase précise des formations entre Aglaé et l'établissement, doit faire réduire ce pourcentage.

Important : toute modification des données Apogée de l'étudiant peut mettre le dossier en anomalie, notamment les inscriptions complémentaires et les changements d'INE. D'où nécessité d'assurer en permanence un suivi des anomalies de paiement dans Aglaé, tous les mouvements d'Apogée dans Aglaé étant répertoriés.